



Charte des membres

Qu'est-ce que Le Rucher ?

Le Rucher est une épicerie coopérative participative à but non lucratif dont l'objectif est d'établir un réseau local de distribution de produits alimentaires et non-alimentaires autogéré par ses membres. Les produits sont achetés en commun, à un prix juste, et sont dans la mesure du possible issus d'une agriculture ou d'une production biologique, locale et éthique.

Les valeurs du Rucher

La durabilité	Le Rucher promeut des produits conçus selon les principes de la durabilité, dans une démarche respectueuse de l'environnement, de l'humain et de la condition animale. Il cherche à réduire les impacts de la consommation sur la biodiversité et le climat, tout en assurant un revenu équitable aux personnes qui le fournissent et un accès à des produits sains et de qualité à ses membres. Il lutte également contre le gaspillage alimentaire et le suremballage.
La proximité	Les personnes qui fournissent Le Rucher, qu'il s'agisse d'artisanat ou d'agriculture, viennent autant que possible de la région de La Chaux-de-Fonds. De plus, Le Rucher, lieu de sensibilisation, d'échange et de partage autour de la consommation et de ses grands enjeux, cherche à développer des synergies avec d'autres actrices et acteurs locaux qui s'engagent, comme lui, pour une société plus équitable et durable.
La coopération	Le Rucher ne peut exister que grâce à la participation de ses membres. Il s'organise de façon démocratique, transparente, inclusive et participative. Chaque membre occupe une place égale et contribue au bon fonctionnement du Rucher.

Comment rejoindre Le Rucher et à quoi s'engage-t-on?

Faire partie du Rucher implique :

- L'acquisition d'au minimum une part sociale de CHF 200.-.
- Un engagement bénévole de 3 heures de travail par mois. Ce travail peut consister à tenir l'épicerie durant ses heures d'ouverture ou à effectuer diverses tâches administratives, en fonction des besoins et selon ses envies et compétences.
- Une participation au bon fonctionnement de l'épicerie, aux décisions la concernant, ainsi qu'au respect et à la défense des valeurs portées par Le Rucher.

Pour devenir membre du Rucher, il suffit de remplir la demande d'adhésion qui se trouve sur le site www.lerucher.ch.

Une fois la demande acceptée, des informations détaillées sont transmises concernant les différents domaines de travail et l'organisation générale. Une formation est également dispensée aux personnes nouvellement arrivées.

Charte adoptée lors de la séance du 23 août 2021.